Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260312-D06_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 10
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 0

Date de la convocation : 03.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 12 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erwan CROUAN, Maire.

Présents : Erwan CROUAN, Myriam THEBAULT, Chantal PENNARUN, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Isabelle RICHARD, Aline BERNARD, Ronan LE PALUD, Fabienne LAGADEC, Cécile BARAËR
Excusés : Michel DESCOMBES CHARREL, Jean-Luc PETILLON, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Dominique LOUVEL
Absent :
Madame Myriam THEBAULT a été nommée secrétaire.

D_06_2026

SDEF – Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie pour le programme CEE coup de pouce « chauffage des bâtiments résidentiels, collectifs et tertiaires »

Les investissements permettant de réaliser des économies d'énergie donne droit à des aides financières de l'Etat, à travers le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Certains travaux de rénovation de notre école permettront de bénéficier de ces CEE, notamment les travaux d'isolation.

L'installation d'une pompe à chaleur, quant à elle, nous permettrait de bénéficier d'un dispositif spécial : les CEE Coup de Pouce.

Le SDEF nous propose de se charger de gérer cette demande de CEE. Cette prestation serait effectuée gratuitement, dans le cadre du Conseil Energie Partagé auquel la commune adhère. Les documents doivent être signés avant l'engagement des travaux. Il est donc préférable de délibérer sans tarder. La convention est présentée en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre le SDEF et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.
- de donner pouvoir au Maire pour toutes formalités et actes accessoires nécessaires à la réalisation de cet acte comme de ses effets.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDEF et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie pour le programme CEE coup de pouce « chauffage des bâtiments résidentiels, collectifs et tertiaires », ainsi que toutes pièces à venir.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Erwan CROUAN